

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 31 août 2009 à 20 h 30

Convocation : 24.08.09

Affichage : 7.09.2009

Etaient présents : Mesdames Bourgeois Danielle, Coulon Rosaline, Jeandenans Catherine, Oudet Samira, Paillard Josette Puerta Dominique, Tiranzoni Valérie, et Messieurs Barçon J-François, Darcq Florian - Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Longin Olivier, Liard Philippe

Absent excusé : M. Martin Stéphane

Secrétaire : Mme Valérie Tiranzoni

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance approuvé par 13 membres présents. M. Barçon précise qu'il émet des réserves sur le point concernant les indemnités des élus : il n'était pas à l'ordre du jour et dit qu'il aurait dû être présenté dans les questions diverses.

Les Membres du Conseil municipal, concernant une procuration transmise par internet, précisent qu'ils n'accepteront que des procurations établies sur support papier, signés, afin qu'il n'y ait pas de confusion sur la provenance de celles-ci.

Suite à la sollicitation de M. le Maire, Mme PUERTA indique qu'elle ne souhaite pas être secrétaire de séance.

Puis l'ordre du jour est abordé.

BUDGET

Décision modificative n° 2

M. le Maire donne l'information chiffrée relative aux Indemnités des élus. L'augmentation décidée lors de la dernière séance se traduit par une augmentation annuelle de 10 000 € (5 000 € pour 2009).

Il convient aussi de prévoir les crédits pour l'achat du kubota (montant de 25 200 €) en remplacement de celui qui a été volé et qui n'avaient pas été prévus au budget.

Entendu ces informations, le conseil municipal, après délibération, vote, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative suivante :

Section Fonctionnement :

Dépenses

- | | |
|--|---------|
| - article 6531 (Indemnités élus) | 4 900 € |
| - article 6533 (cotisations retraite élus) | 200 € |

Recettes

- | | |
|---|---------|
| - article 70878 (remboursement autres redevables) | 5 100 € |
|---|---------|

Section Investissement

Dépenses :

- article 21571 (matériel roulant) 25 200 €
- article 2315 Immobilisations en cours - 25 200 €

Autorisations pour commandes

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception des élus concernés,

Autorise, pour la durée restante du mandat les 4 adjoints à passer des commandes pour un montant inférieur à 5000 € dans leurs délégations respectives :

- la 1^{ère} adjointe, dans le domaine des affaires sociales, affaires générales et culture,
- le 2^{ème} adjoint, dans le domaine de l'Environnement, cadre de vie, bois, nature,
- le 3^{ème} adjoint, dans le domaine des affaires scolaires, éducation, jeunesse et sport
- la 4^{ème} adjointe, dans le domaine bâtiment et patrimoine,

autorise, pour la durée restante du mandat :

- M. Philippe Liard à passer des commandes pour un montant **inférieur à 5000 €** dans le domaine de sa délégation donnée par le Maire (voirie et sécurité).

INFORMATION - COMMUNICATION

Site Internet (finalisation et mise en ligne)

Mme Coulon informe le Conseil Municipal sur l'avancement et la mise en place du site.

Avant de le mettre en ligne, on attend les autorisations de paraître sur le site des Présidents des associations ainsi que des artisans et commerçants (logos, coordonnées, adresses,...).

Le site devrait être ouvert vraisemblablement fin septembre.

Tous les dampierrois n'ayant pas internet, il est décidé de faire paraître aussi la newsletter pour l'instant.

Modification contrat fournisseur internet et communications téléphoniques

Suite à l'approbation du compte administratif 2008, l'attention s'est portée sur la dépense de 3 837,30 € des frais de télécommunication, article 6262 [dont la connexion école (environ 46 €/mois) et le téléphone à la salle polyvalente]

M. Ferrand a mené une étude. L'offre professionnelle d'Orange est intéressante. Le coût reviendrait à 110 € HT/mois au lieu des 240 € HT/ mois actuels, soit une économie de près de 2 000 € par an.

En ce qui concerne les 2 téléphones portables mis à disposition des agents, les membres du conseil, après réflexion et débat, **proposent** d'en affecter un au secrétariat de mairie afin que les communications à destination des portables soient plus économiques. M. Jeandenand conserverait le deuxième téléphone en temps que responsable des agents.

ENVIRONNEMENT

Ré-adhésion à l'As. départementale des communes forestières du Jura

M. Gounand présente le PEFC qui défend les intérêts communaux et permet la traçabilité des produits issus d'une gestion forestière durable. (gestion menée conjointement par PEPC et l'ONF). Le bois est ainsi labellisé et donne des perspectives de ventes plus faciles

Il rappelle que la commune adhère à la démarche de certification de sa forêt au travers de PEFC Franche-Comté. Conformément aux statuts de PEFC Franche-Comté, il est nécessaire au terme d'une période de cinq ans de renouveler son adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **décide** de renouveler son adhésion à PEFC Franche-Comté en :
 - **inscrivant** l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche-Comté
 - **approuvant** le cahier des charges du propriétaire forestier (charte adhésion) et de s'engager à en respecter les clauses,
 - **s'engageant** à honorer les frais d'adhésion fixée par PEFC Franche-Comté au travers de l'appel à cotisation.
2. **demande** à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de son adhésion à PEFC ;
3. **autorise** le maire à signer tout document afférent notamment au bulletin d'adhésion PEFC Franche-Comté

TRAVAUX

Marquage plateau sportif cours d'école

M. Ferrand donne le compte-rendu de ces travaux. C'est l'Ets Cyril COGHETTO SIGNALISATIONS qui est retenue (propositions 1279 € TTC. A voir si quelques jeux peuvent être ajoutés (marelles, etc...). Les enseignements sont satisfaits de cette installation et remercient tous les participants à ce projet.

Grillage cours de l'école

Les travaux de pose du grillage de la clôture de l'école seront terminés dans la semaine après la rentrée (Ce petit retard est dû à des formalités administratives un peu longues – les propriétaires riverains ayant tardé à donner leur accord).

Les travaux du muret qui supportera ce grillage sont en cours.

Mme Puerta soulève le problème de sécurité posé par le fait que ce mur est réalisé par les employés communaux accompagnés d'élus bénévoles « non habilités ». Elle craint qu'il y ait un risque potentiel qui aille à l'encontre des garanties que l'on peut demander d'une entreprise.

De plus, elle précise que certains sont mécontents, que ce travail doit rester aux employés communaux ou aux entreprises, mais pas aux élus bénévoles.

Il sera donc demandé à l'entreprise qui posera le grillage si elle accepte de l'installer sur ce mur. La garantie de d'entreprise sera demandée.

M. le Maire dit aussi que :

- **VU**, dans un premier temps, les délais impartis pour cette réalisation, (urgence de faire ces travaux avant la rentrée scolaire, période estivale, délais pour avoir un devis et travaux),
- **VU** , aussi les aspects financiers et économie potentielle réalisés,

ce bénévolat a été mis en place et il en assumera toutes les conséquences. Il s'estime en outre compétent de par sa formation professionnelle pour superviser ce type de travaux.

Il prendra toutes ses responsabilités en cas de problème, ce qu'il ne souhaite pas, bien évidemment.

La précision suivante est donnée : les élus ne veulent absolument pas prendre la place des entreprises, ni du personnel communal. C'est uniquement cette circonstance particulière de petits travaux qui les a fait agir pour la collectivité.

M. le Maire précise également que ces travaux de maçonnerie « légère » peuvent avoir un rôle de formation pour les agents, et que ce type d'intervention des élus, tout en devant rester occasionnelle, pourra être reconduit comme cela se pratique dans bon nombre de communes.

Validation divers devis pour salle polyvalente et proposition de contrats

Mme Paillard informe le Conseil Municipal de l'avancement des consultations en cours pour les petits travaux à prévoir à la salle polyvalente suite à la visite de sécurité de juin 2009.

Le Conseil Municipal, à raison de 9 voix pour, décide de prendre en charge en totalité la pose de blocs multiprises à la salle des associations – éléments indispensables aux cours de peinture organisés par le Foyer-Rural de Dampierre. (M. Liard, membre du bureau du foyer-rural, n'a pas pris part au vote).

En ce qui concerne le projet des clés sécurisées à la salle polyvalente, avant de choisir l'entreprise, il est demandé de bien s'assurer que l'on peut aussi étendre ce procédé aux autres bâtiments communaux.

Des réunions de réflexions sont prévues ayant pour sujet :

- les contrats de la salle polyvalente (contenu)
- les états des lieux
- et autres points éventuels

Arrêté de stationnement pour sécurisation de la Z.I.

M. Liard informe le Conseil Municipal que les artisans de la zone industrielle souhaitent que le stationnement dans la zone soit interdit à tous les véhicules (VL et PL) la nuit entre 20 h 00 et 7 h 00.

L'arrêté, de la compétence du Maire sera donc pris et des panneaux seront mis en place.

Limitation de vitesse à 30 km/h dans lotissements (arrêtés et commande panneaux)

Par mesure de sécurité, la limitation de vitesse à 30 km/h va être mise en place dans certains lotissements ainsi que rue de la Source. Des panneaux seront aussi prévus.

Le marquage dans certaines rues dont passages piétons sont aussi à l'ordre du jour.

Recrutement du bureau d'étude pour révision du POS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude pour réaliser l'étude concernant la réalisation du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) a eu lieu. Quatre bureaux ont répondu. Les candidats seront auditionnés le 16 septembre prochain. Devant travailler ensemble pendant deux ans et demi à trois ans, il est important que le choix du bureau d'étude ne se fasse pas uniquement sur des aspects financiers.

AFFAIRES GENERALES

Modification article 4 bis des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Dampierre

Le Syndicat Intercommunal désirant inclure le P.V.R. (Participation pour Voirie et Réseaux) dans son fonctionnement a décidé de modifier l'article 4 bis des statuts en conséquence.

VU la délibération du Comité Syndical du S.I.E.D. en date du 30 juin 2009 relatif à la modification de l'article 4 bis de ses Statuts,

Les membres du Conseil Municipal, présents et représentés, après en avoir délibéré,

Acceptent la modification de l'article 4 bis des statuts du SIED

Proposition d'achat du bâtiment « DTS »

Une rencontre avec les propriétaires doit avoir lieu prochainement pour discuter du montant de la vente.

Location local Jura Nord pour stationnement véhicules communaux

En attendant des locaux appropriés, le Conseil Municipal a décidé d'entreposer les véhicules communaux dans un local de Jura Nord. Le montant de la location est en discussion.

Vente de vieilles pierres et grilles métalliques appartenant à la commune

Une affiche va être mise pour informer les Dampierrois dans un premier temps, de la vente de vieilles pierres, de grilles métalliques ainsi que d'un escalier en bois. Toute personne intéressée pourra faire une offre d'acquisition. L'information passera dans la newsletter.

Sollicitation pour mise en place d'un grillage sur aire de jeux Loutre II

Après l'exposé du Maire, et compte tenu des pratiques précédentes pour d'autres lieux de la commune, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de ne pas mettre un grillage autour de l'aire de jeux sise au lotissement de la Loutre II.
- **refuse** de participer financièrement à la pose de ce grillage.

QUESTIONS DIVERSES

Remboursement assurances

Le Conseil Municipal **prend connaissance** des deux remboursements de l'assurance Groupama de 3000 € et 17 800 € (vol du kubota et accessoires) et **accepte** les montants de ces remboursements.

Assurance du nouveau Kubota

Le Conseil Municipal **prend connaissance** de la proposition de Groupama pour assurer le nouveau Kubota dans les mêmes conditions que l'ancien et donne son accord pour cette assurance (cotisation annuelle : 442 €)..

Participation financière à la gestion du SIVU du Canton de Dampierre (Foyer-Logement)

Comme par le passé, le SIVU de Dampierre demande aux communes adhérentes de verser pour l'année **2009** la participation financière. Celle-ci sera de **trois euros par habitant**.

Le Conseil Municipal, après délibération, **donne son accord** pour verser cette participation demandée de **trois euros par habitant pour cette année..**

Cartes jeunes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de reconduire la participation de la commune pour les cartes jeunes, à raison de **3 €** par carte pour les jeunes de Dampierre.

Grippe A

M. le Maire aborde le sujet de la grippe A. L'attention sera portée sur la propreté des lieux publics. En cas de pandémie grave, en ce qui concerne l'accueil, il sera demandé de communiquer le plus possible, soit par téléphone, soit par internet ou courriers et affiches.

Outre l'accueil, l'état civil sera le premier service à maintenir. Les autres demandes (urbanisme, demandes de renseignements...) seront reportées. Si le personnel est malade en même temps, les adjoints prendront le relais selon leurs possibilités..

Demandes d'expositions ventes

Lorsque de telles demandes auront lieu pour des ventes en plein air, il sera demandé le même droit de place que pour les camions de livraison.

La séance est levée à 23 h 42 min